



Lettre ouverte du réseau Uniopss-Uriopss À l'attention des décideurs publics

2 décembre 2020

L'ACTION SOCIALE, MÉDICO-SOCIALE ET DE SANTÉ ASSOCIATIVE DEMANDE :

- **DES PRIMES EXCEPTIONNELLES COVID-19 ÉGALITAIRES**
- **UN ACCROISSEMENT DES RÉMUNÉRATIONS DES PROFESSIONNELS**
- **UNE VÉRITABLE RECONNAISSANCE DES ASSOCIATIONS ET DES PROFESSIONNELS**

La période de crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a mis en exergue le rôle primordial du secteur social et médico-social associatif, de ses bénévoles et de ses professionnels qui accompagnent, en établissement comme à domicile, les personnes âgées dépendantes ou en situation de handicap, les personnes en situation de précarité ou malades, de la prévention des addictions ou encore les enfants en danger.

Quoique souvent méconnu, et peu valorisé, ce secteur qui se mobilise quotidiennement pour relever, avec chacun, les défis d'une société inclusive, ouverte à tous, s'est révélé être un pilier du bon fonctionnement de notre société. Les acteurs politiques comme les agents de l'État et des collectivités territoriales ont salué la mobilisation de ces derniers mois, et adressé des messages appelant à une reconnaissance renouvelée des associations et des professionnels du secteur.

Aujourd'hui, les associations, fondations, mutuelles engagées dans l'action sociale et de santé et regroupées au sein du réseau Uniopss-Uriopss appellent l'ensemble des autorités publiques compétentes à agir rapidement pour concrétiser cette reconnaissance. Tout d'abord, urgemment, pour faire en sorte que les primes accordées dans le cadre de la crise le soient de manière égalitaire à l'ensemble des professionnels du champ sanitaire, médico-social et social afin de sortir d'une situation d'inégalité

injustifiée et juridiquement problématique. Ensuite, pour assurer des rémunérations dignes et cohérentes entre les différents secteurs. Enfin, pour assurer une pleine reconnaissance des compétences et des métiers de ce secteur.

Pour une égalité de traitement en matière de « prime exceptionnelle COVID-19 »

Avant le 31 décembre 2020, il est demandé à toutes les autorités publiques nationales et locales d'assurer les conditions de l'octroi d'une « prime exceptionnelle COVID-19 » égalitaire à l'ensemble des professionnels du champ médico-social et social. Ce n'est absolument pas le cas actuellement. L'octroi d'une prime spécifique aurait pu être une première forme de reconnaissance du travail fondamental effectué par l'ensemble de ces professionnels pendant cette période inédite. Cependant, les décisions hétérogènes de chacune des autorités (État, agences régionales de santé, conseils départementaux), si elles peuvent s'expliquer, engendrent de graves difficultés. Cela soulève des problèmes d'ordre juridique au sein des associations ayant plusieurs autorités de tarification, plusieurs activités ou intervenant sur plusieurs territoires, puisque l'octroi de primes inégales ou l'absence de primes pour certains personnels pourrait être considéré comme une rupture de l'égalité de traitement entre les salariés et s'opposer au principe à valeur constitutionnelle : « à travail égal, salaire égal ». Cela soulève aussi, et il ne faut pas le négliger, un profond sentiment d'injustice et d'absence de reconnaissance d'une partie des équipes de professionnels pourtant fortement mobilisée dans cette crise sanitaire qui se prolonge.

Assurer des rémunérations dignes et cohérentes entre les différents secteurs

La faiblesse des rémunérations dans le secteur social et médico-social est bien connue. Le Rapport de Myriam El Khomri « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge » d'octobre 2019 soulignait par exemple que dans le secteur du domicile, les débuts de carrière prévus par les grilles conventionnelles actuelles sont inférieurs au SMIC et les progressions salariales très faibles. En conséquence, un taux de pauvreté élevé est constaté parmi ces métiers : il y a 17,5 % de ménages pauvres parmi les intervenants à domicile contre 6,5 % en moyenne pour l'ensemble des salariés. Ce rapport rappelle également que les conditions d'exercice de ces métiers sont très difficiles et aggravées par le manque d'effectif. Les postures, les rythmes de travail sont marqués par une forte pénibilité et se traduisent par un nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (« sinistralité ») trois fois supérieur à la moyenne nationale. Afin de répondre à ces problématiques, un plan global de mobilisation visant à répondre au manque cruel d'attractivité de ces métiers et aux forts besoins de recrutements à venir était ainsi préconisé.

Le Ségur de la Santé a tenté de répondre à une partie de ces enjeux, mais il a dans le même temps renforcé des différences entre le secteur associatif et le secteur public. En effet, une revalorisation des rémunérations des personnels de la fonction publique hospitalière des établissements de santé et des Ehpad, ainsi que des personnels médicaux des établissements de santé, a été actée (revalorisation socle de 183 € nets par mois), mais les professionnels sociaux, médico-sociaux et de la santé du secteur privé non-lucratif restent pour le moment à l'écart de ces dispositifs. Bien que des réflexions soient annoncées, notamment dans le cadre de l'éventuel Laroque de l'autonomie et du Projet de loi Autonomie, il y a une incompréhension grandissante sur les inégalités salariales de la part des professionnels.

Les associations gestionnaires observent déjà des phénomènes de fuite de professionnels d'un secteur à un autre. Ces secteurs font face à de grandes difficultés de recrutement, et un turn-over important. A cela, s'ajoute un fort épuisement des professionnels, renforcé par la crise sanitaire, qui perdure.

Ces difficultés en matière de ressources humaines impactent la continuité et la qualité des accompagnements et les prises en charge des personnes particulièrement fragiles et vulnérables.

Il est donc nécessaire à la fois d'accroître ces rémunérations et d'assurer une cohérence entre les différents secteurs.

Assurer une pleine reconnaissance des compétences et des métiers du secteur social et de la santé

Pour répondre aux besoins des personnes vulnérables sur les territoires et garantir la qualité des accompagnements, il faut reconnaître la place et le rôle des associations d'action sociale et de santé, ainsi que la valeur du travail effectué par les professionnels. Cette reconnaissance du secteur passe désormais par des actes concrets. Nous avons eu des engagements politiques. Nous avons suffisamment de rapports attestant les besoins de notre secteur. Il nous faut à présent des décisions qui prouvent que nous sommes, bien plus que de simples opérateurs : de véritables partenaires au service de tous, même en temps de crise.

Pour le réseau UNIOPSS-URIOPSS

Patrick DOUTRELIGNE

Président de l'UNIOPSS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.